

*Question présentée par le député :*  
*M. Pierre Nicollier*

*Date de dépôt : 9 décembre 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Un audit sur les subventions accordées à l'ASSUAS**

Depuis de nombreuses années, la section genevoise de l'ASSUAS, Association suisse des assurés, reçoit une subvention de plusieurs milliers de francs de la part du canton de Genève. L'association se présente comme apolitique et reconnue d'utilité publique et prétend défendre toute personne ayant une difficulté avec les assurances sociales, telles que l'AI, l'assurance-maladie, l'assurance-accident, l'assurance-chômage, les prestations complémentaires ou encore la LPP ou l'AVS. L'ASSUAS dit également accompagner les personnes nécessiteuses dans leurs démarches auprès de l'assistance publique. Or, cette année, l'association a communiqué le fait que la commission des finances avait décidé de mettre fin à cette subvention. Les citoyens genevois devraient donc être en mesure de savoir ce qui a justifié cette aide de l'Etat et quelles sont les raisons qui ont poussé la commission des finances à vouloir y mettre fin.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Y a-t-il des députés dans le comité de cette association ?*
- 2. Le conseil d'Etat peut-il dire pendant combien d'années l'association ASSUAS a reçu des subventions étatiques et quel était le montant de la subvention pour chaque année comptable ?*
- 3. Le conseil d'Etat a-t-il déjà diligenté un audit SAI pour savoir si ces subventions étaient utilisées de manière adéquate par l'association et pour quels résultats ?*
- 4. Les comptes de l'association ont-ils été validés par un organisme de contrôle indépendant ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à ces questions.